



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024
PROCES-VERBAL DE SEANCE

PV arrêté en séance du 6 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni le 11 avril 2024 à 20h30 à la salle des fêtes de MONFLANQUIN sous la présidence d'Auguste FLORIO.

Date de convocation : 29 mars 2024		Nombre de délégués en exercice : 61		Présents en séance : 44	
BEUGAS	PAYERAS Brigitte	LACAUSSADE	DESTIEU Jean-Paul	PARRANQUET	GOYOU Alain
BOUDY DE BEAUREGARD	ANDRAC Isabelle	LALANDUSSE	DIEUDONNE Christian	PAULHIAC	DOMINIQUE Antoine
BOURNEL	-	LE LAUSSOU	LEMARCHAND Max	RAYET	BERTHOLOM Aimé
CAHUZAC	TESTUT Jean-Pierre	LOUGRATTE	LABONNE Isabelle	RIVES	VERGNIAUD Alain
CANCON	-	MAZIERES NARESSE	PAPE Jean-Paul	SAINTE AUBIN	POUEY MIDANETTE Guy
CANCON	GIROU Bernard	MONBAHUS	GARY Jean-Marie	SAINTE ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	-	MONBAHUS	CADDOUX Claudie	SAINTE EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE Jocelyne
CANCON	-	MONFLANQUIN	-	SAINTE EUTROPE DE BORN	-
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	SERRES Gilbert	MONFLANQUIN	FLORIO Auguste	SAINTE MARTIN DE VILLEREAL	LANDAS Patrick
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	-	SAINTE MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	TOUQUETTE Bernadette	MONFLANQUIN	CORBEL Henri	SAINTE QUENTIN DU DROPT	-
CASTILLONNES	MAURES Sébastien	MONFLANQUIN	FERRE Patrick	SALLES	CAZETTE Janik
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	-	SAVIGNAC SUR LEYZE	FAURE Christian
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	MARQUIS Laurence	SERIGNAC PEBODOU	-
DEVILLAC	LEDUN Frédéric	MONSEGUR	JOURDANE Jeannine	TOURLIAC	-
DOUDRAC	-	MONTAGNAC SUR LEDE	SETZE Yvon	VILLEREAL	-
DOUZAINS	DAUTA Jean-Pierre	MONTAURIOL	LESCOMBE Serge	VILLEREAL	LAURIERE Françoise
FERRENSAC	PAILLE Jean-Pierre	MONTAUT	-	VILLEREAL	VECCHIOLA Christophe
GAVAUDUN	TEYSSÉDOU Adrien	MONVIEL	AUCHE Monique	VILLEREAL	-
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MOULINET	PINIELLO Georges-Robert		
LA SAUVETAT SUR LEDE	CAILLOUX Aldegonde	PAILLOLES	MATTANA Henri		

Absents excusés	4	MONFLANQUIN (DOUBLEIN Anne-Laure), MONTAUT (FLANDROIS Mathieu), SERIGNAC PEBODOU (PEYRAT Guy), TOURLIAC (CHABRONNERIE Viviane).
Absents ayant donné pouvoir	13	BOURNEL (COUDERC Agnès donne pouvoir à BATAILLE Serge), CANCON (PICHARD Elisabeth donne pouvoir à PAYERAS Brigitte), CANCON (PENON Monique donne pouvoir à GIROU Bernard), CANCON (ROIRE Carole donne pouvoir à LABORDE Françoise), CASTILLONNES (SICAUD Pierre donne pouvoir à TOUQUETTE Bernadette), CASTILLONNES (FERULLO Christian donne pouvoir à TESTUT Jean-Pierre), DOUDRAC (BERTRAND Jacques donne pouvoir à PAPE Jean-Paul), MONFLANQUIN (FOUNAUD-VEYSSET Nathalie donne pouvoir à FLORIO Auguste), MONFLANQUIN (GONZATO-ROQUES Christine donne pouvoir à FERRE Patrick), SAINT EUTROPE DE BORN (TORNIER Emilie donne pouvoir à COLLIANDRE Jocelyne), SAINT QUENTIN DU DROPT (PERLETTI Frédéric donne pouvoir à DELPECH Laurent), VILLEREAL (CAMINADE Jean-Jacques donne pouvoir à VECCHIOLA Christophe), VILLEREAL (PITON Rolande donne pouvoir à LAURIERE Françoise).
Secrétaire de séance		Brigitte PAYERAS

M. le Président accueille les conseillers communautaires.

Il interroge ensuite l'assemblée sur les remarques concernant le PV du conseil du 7 mars 2024. Aucune remarque n'étant prononcée, le PV est approuvé.

Mme Brigitte PAYERAS est nommée secrétaire de séance.

Il remercie l'équipe administrative pour sa présence et annonce les pouvoirs.

M. le Président demande à M. Gwenaël LEBEAU de se présenter et mentionne que ce dernier prépare un Master 2 sur la mobilité.

M. Gwenaël LEBEAU se présente et indique qu'il a 22 ans, qu'il habite sur la commune de Montayral, qu'il est étudiant en deuxième année de master en développement rural et de géographie à l'Université Lyon 2. Il précise qu'il a déjà eu l'occasion l'an dernier d'effectuer un stage au sein du SMAVLOT 47 sur le sujet du développement du vélo en Vallée du Lot. Il indique rejoindre la communauté de communes pour une durée de 6 mois en tant que stagiaire en charge de la mobilité à l'échelle de la CCBHAP. L'objectif de la mission est de mener à bien une réflexion sur le développement de nouvelles solutions de mobilité complémentaires à l'utilisation de la voiture individuelle en milieu rural tout en mettant en valeur ce qui existe déjà. Une attention particulière sera portée sur le vélo et la marche sans oublier le déploiement de nouvelles solutions de mobilité partagées comme par exemple le covoiturage solidaire. Ce travail vise ensuite à être concrétisé par l'élaboration d'un document cadre des mobilités validé par l'ensemble des communes et par la réalisation d'actions concrètes.

M. le Président demande également à Stéphanie Jacob de se présenter.

Mme Stéphanie JACOB se présente à son tour et indique qu'elle vient en remplacement d'Aude BEAUREPAIRE et qu'elle va assurer les différentes actions de communication, la gestion du site internet, les réseaux sociaux, le journal communautaire. Elle indique que M. le Président lui a confié comme mission celle de faire rayonner la communauté et se dit prête à relever le défi.

M. le Président indique qu'au vu de l'ordre du jour conséquent, il n'y a pas de point d'information communautaire.

Il propose, avant d'aborder les points mis au vote, une synthèse de la maquette budgétaire transmise en amont de la réunion.

Il indique que l'ensemble des conseillers a reçu le projet du budget primitif 2024 depuis 12 jours car la M57 prévoit désormais ce délai de transmission aux conseillers communautaires.

Il poursuit en indiquant que ce budget 2024 a été établi avec les données financières connues à la date d'envoi et qu'il va donner l'appréciation des VP sur ce document. Il donne lecture des différents argumentaires :

- La communauté de communes a retrouvé très clairement une bonne sérénité budgétaire et ce pour diverses raisons : avant de parler de la hausse indéniable des recettes, il faut mettre en avant la maîtrise des dépenses avec une masse salariale qui n'a évolué que par l'application des différentes décisions de nos ministères et des dépenses de fonctionnement qui ont été maintenues malgré l'augmentation du coût de l'énergie et l'ajout de 2 MSP, Villeréal et Castillonès ;

- Les recettes de la communauté de communes : l'augmentation de la fiscalité en 2022 et les efforts demandés aux communes en 2023 ont permis de faire face aux hausses importantes générées par l'inflation et de rétablir un fond de roulement permettant de fonctionner normalement au niveau de la trésorerie. Aux recettes générées par nos décisions, se sont rajoutées l'augmentation significative de la DGF en 2023, reconduite en 2024, soit un peu plus de 400 000 € par an et la hausse des bases de fiscalité par l'Etat en 2023 et en 2024, générant plus de produit fiscal.

M. le Président souligne que malgré ces bonnes nouvelles, les vice-présidents n'ont pas souhaité faire évoluer plus que nécessaire les charges de fonctionnement car la communauté de communes a des effectifs conséquents du fait de l'exercice de services le nécessitant, à savoir le service petite enfance, enfance et jeunesse et le service voirie.

Dans ce budget, la volonté est de se concentrer à exercer un service public dans de meilleures conditions pour les administrés et les employés de la CCBHAP : efforts sur la rénovation des bâtiments, meilleurs équipements du bloc communal et meilleures conditions de travail pour un service plus qualitatif.

M. le Président propose la démarche suivante :

- Evaluer les charges de fonctionnement et revoir les arbitrages contraints par la situation budgétaire depuis plusieurs années ;
- Intégrer le maintien en bon état des bâtiments communautaires ;
- Mener une politique de prévention et garantir le bien-être au travail pour les agents ;
- Remettre en état les équipements sportifs communautaires et aider les communes à en faire de même ;
- Aborder le soutien aux acteurs économiques et notamment l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Aborder avec le conseil les différentes attentes des communes sur des soutiens éventuels : Logement, écoles, dernier commerce, chemins ruraux,...

M. le Président propose de revenir plus précisément au document transmis :

- Reconstitution de la réserve à 1 320 000 € avec une marge de manœuvre de 714 000 € qui nous permettra de financer dès cette année les décisions que le conseil communautaire validera sur les différentes orientations présentées ;
- Non recours à l'emprunt pour l'acquisition de matériel au service voirie ;
- DGF notifiée avec un maintien du niveau de 2024 avec + 345 140 € par rapport aux sommes portées à la page 7 du BP.

M. le Président interroge ensuite les élus communautaires sur des questions potentielles et précise que les chefs de service sont là pour répondre avec précision aux informations de fonctionnement.

Il informe également les élus qu'une délibération modificative est envisagée en juin pour affecter les sommes nécessaires aux lignes qui correspondent aux actions fléchées par les élus.

M. Henri CORBEL interroge les vice-présidents sur les arbitrages envisagés.

M. le Président informe l'assemblée communautaire que les vice-présidents ont par exemple envisagé de nouvelles lignes de dépenses qui permettraient d'apporter une aide aux projets des communes (dernier commerce, logement, ...). Il propose aux élus d'aborder ce sujet lors des prochaines réunions d'échanges à l'échelle des anciens cantons.

Il conclut en précisant que l'idée du bureau est de faire adhérer toutes les communes aux projets et de travailler ensemble pour apporter un petit plus aux projets communaux. Il évoque aussi une aide aux jeunes agriculteurs.

Il présente enfin le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

Le CIF permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Ainsi le pacte voirie génère une augmentation du CIF et donc de la DGF.

Mme Marianick NICAUD précise qu'en plus de cette augmentation du CIF, l'Etat, depuis l'année dernière, abonde plus largement l'enveloppe de la DGF, dédiée aux intercommunalités, ce qui a accentué de façon importante la variation de la DGF.

M. le Président ajoute que les AC seront également rediscutées dans le cadre des 3 années arrivant à échéance. Il précise que sa position personnelle serait d'en baisser éventuellement le montant mais de ne pas revenir sur le principe des AC et agir en solidarité auprès des projets communaux.

M. Jean-Marie GARY insiste sur le fait que cette augmentation de dotation transmise par l'Etat est liée à l'image d'une collectivité solidaire financièrement et c'est notamment pour ça que le CIF augmente. La sérénité financière retrouvée doit nous permettre d'envisager d'autres projets intercommunaux et communaux. Il poursuit en mentionnant que depuis la création de la CCBHAP, les dépenses ont toujours été écartées. Aujourd'hui, cette période de sérénité pourrait permettre d'abonder dans des projets communaux. Il informe ensuite l'assemblée délibérante de son expérience dans le cadre de la participation au comité de décision d'attribution des subventions LEADER. Les communes ont souvent une aide de l'EPCI et indique que c'est aujourd'hui la question à se poser.

M. Yvon SETZE rappelle qu'il est aussi important de penser à accompagner les artisans, au-delà de ce qui a été évoqué pour les agriculteurs et les commerçants.

M. le Président propose de passer aux points à l'ordre du jour.

1- Finances – Vote des taux de fiscalité 2024 (délibération n°2024-40)

Document « Budget primitif 2024 » transmis avec la convocation – page 7

	Fiscalité 2023			Fiscalité proposée en 2024		
TFB - TFNB - CFE	Bases	Taux	Produit €	Bases	Taux	Produit €
TAXE FONCIERE BATI	18 036 576	10,11	1 823 498	18 939 000	10,11	1 914 733
TAXE FONCIERE NON BATI	2 356 603	41,96	988 831	2 455 000	41,96	1 030 118
TAXE HABITATION RES. SECONDAIRES	5 169 283	8,34	431 118	4 953 000	8,34	413 080
Cotisation Foncière des Entreprises	3 164 592	26,11	826 275	3 358 000	26,11	876 774
	TOTAL		4 069 722	TOTAL		4 234 705

M. le Président indique qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux actuels compte-tenu de la situation financière.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de voter les taux de fiscalité 2024 tels que présentés ci-dessus.

M. le Président indique que les bases ont augmenté de 3,9 % mais qu'en réalité cela se révèle être proche de 5 % car la base fiscale pour les résidences secondaires a diminué, ce qui veut dire que des résidences secondaires sont passées en résidences principales et que cela reflète une certaine attractivité du territoire.

2- Finances – Budget Primitif 2024 – Budget principal (délibération n°2024-41)

Les élus communautaires présentent leurs questions concernant les différentes compétences du budget principal.

Mme Françoise LAURIERE souligne la baisse du montant des dépenses dans les médiathèques et demande que ceci lui soit expliqué. Elle demande si dans la section investissement, toutes les bibliothèques vont bénéficier d'acquisition d'ordinateurs.

Mme Marianick NICAUD informe les conseillers, concernant la baisse du montant, qu'il s'agit de l'illustration budgétaire des choix opérés par les élus : le non remplacement d'un agent suite à un départ en retraite et cela explique donc la baisse au chapitre 012 – Charges de personnel.

Mme Alice BISMES précise ensuite les améliorations des équipements informatiques dans les 4 espaces (Cancon, Castillonès, Monflanquin et Villeréal). Il s'agit de l'amélioration de certains postes, les postes non améliorés seront préservés.

Mme Françoise LAURIERE revient ensuite sur les modifications de pratiques des élèves et enseignants de l'école primaire de Villeréal à la médiathèque. En effet, elle constate que les élèves ne peuvent plus emprunter de livres.

Mme Alice BISMES revient sur une rencontre organisée avec les enseignants durant laquelle le fonctionnement des emprunts a été validé et rappelle que les élèves et enseignants de l'école primaire de Villeréal ont l'avantage d'avoir accès à la médiathèque en autonomie.

M. Glenn VIOLLET propose qu'une nouvelle rencontre soit organisée avec les enseignants afin de refaire le point et souligne qu'il s'agit probablement d'un problème de communication, voire d'incompréhension. Il précise qu'il est important que les élèves puissent aller en bibliothèque.

M. le Président rappelle ensuite les modifications liées à la M57, notamment la fongibilité des crédits.

Mme Françoise LAURIERE demande que ce point soit développé.

M. Glenn VIOLLET donne l'objectif de cette modification : éviter les DM.

Mme Marianick NICAUD rappelle que, lors de sa séance du 30/11/2023 (délibération n°2023-104), le conseil communautaire a pris connaissance de la possibilité pour le conseil communautaire, à compter du vote du budget primitif pour 2024, d'autoriser annuellement le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite des plafonds fixés par le conseil communautaire pour chacune des sections (au maximum 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections).

Elle explique que si cette possibilité avait été appliquée en 2023, au lieu de présenter 6 DM dans l'année, il n'y en aurait eu qu'une. Le Président aurait pu par décision faire 5 virements de crédits sur délégation, c'est-à-dire sans vote du conseil.

Madame Jocelyne COLLIANDRE demande où le montant de la DGF est visible sur le document.

M. le Président précise que celui porté en page 7 est une moyenne des 3 dernières années car la maquette devant être envoyée 12 jours avant la séance, la notification du montant de la DGF n'avait pas été encore reçue. Il sera possible d'actualiser ceci dans une décision modificative à venir. Ceci permettra d'intégrer la DGF et de flécher les dépenses en fonction des arbitrages faits par le conseil communautaire d'ici là.

M. Frédéric LEDUN interroge sur l'augmentation du chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.

Mme Marianick NICAUD stipule qu'il s'agit de la réserve.

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un poste nécessaire au paiement des salaires et au maintien d'une sécurité financière de la collectivité.

Le budget est équilibré à 14 273 693 € en fonctionnement et 4 136 347 € en investissement.

Il propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget principal.

3- Finances – Budget Primitif 2024 – Budget annexe Déchets (délibération n°2024-42)

M. le Président indique que c'est un sujet qui a été longuement discuté au dernier trimestre 2023 avec l'adoption de la grille tarifaire 2024. Il indique qu'une baisse de tonnage se fait ressentir puisque les professionnels font maintenant appel à d'autres prestataires.

M. le Président indique que le budget Déchets reflète les décisions prises en novembre.

Le budget est équilibré à 2 603 620 € en fonctionnement et 399 000 € en investissement.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget annexe Déchets.

4- Finances – Budget Primitif 2024 – Budget annexe ZA CCBHAP (délibération n°2024-43)

M. le Président présente le montant de remboursement des annuités et des dépenses de fonctionnement. Il rappelle aussi que sont présentées des ventes de terrains.

Il rappelle les grandes lignes du budget ZA CCBHAP.

Le budget est équilibré à 892 305 € en fonctionnement et 978 586 € en investissement.

Il propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget annexe ZA CCBHAP.

5- Finances – Budget Primitif 2024 – Budget annexe Service Voirie (délibération n°2024-44)

M. le Président indique que le service voirie est celui qui demande le plus de décisions modificatives avec les demandes des communes et les conventions signées au fur et à mesure.

Le budget est équilibré à 40 000 € en fonctionnement et 43 980 € en investissement.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'approuver le budget annexe VOIRIE.

6- Finances – Attribution de subventions (délibération n°2024-45)

M. le Président propose le versement de subventions :

- Subvention (article 65748 – fct 7212) : Ligue contre le cancer 1 800 €
- Adhésion (article 65748 – fct 020) : Mission Locale du Villeneuvois 11 738 €
- Soutien aux garderies communales :
 - o Commune de Boudy de Beauregard 3 800 € (article 657341 – fct 020)
 - o Commune de Gavaudun 3 800 € (article 657341 – fct 020)
 - o Syndicat scolaire Monségur/Lacaussade/St Aubin 3 800 € (article 657381 – fct 020)
- Soutien aux coopératives scolaires (article 65748 – fct 020) – Année scolaire 2023-2024 : qui représente 180 € par classe et dont la liste a été transmises dans le programme.

Mme Françoise LAURIERE précise qu'elle ne participera pas au vote car elle est membre du bureau de la Mission Locale.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide de :

- Valider les versements tels que présentés par M. le Président,
- Indiquer que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif ;
- Autoriser M. le Président à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

7- Finances – Attribution d'une subvention aux Amicales des Sapeurs-Pompiers (délibération n°2024-46)

M. le Président rappelle que, dans ses statuts, la CCBHAP a la compétence facultative « Participation à la mutuelle des sapeurs-pompiers volontaires du territoire communautaire » et que cette participation est jusqu'à présent arrêtée à 240 € par pompier bénévole actif.

Au vu de la liste des sapeurs-pompiers actifs 2024 transmise par le SDIS, il propose les versements suivants :

Subvention aux Amicales des Sapeurs-Pompiers Volontaires (article 65748 – fct 020) :

- | | |
|---|---------|
| o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cancon – 23 actifs | 5 520 € |
| o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Castillonès – 16 actifs | 3 840 € |
| o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Monflanquin – 29 actifs | 6 960 € |
| o Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villeréal – 22 actifs | 5 280 € |

M. le Président indique qu'il y a une augmentation des effectifs de pompiers volontaires sur le territoire.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE d'attribuer les subventions telles que décrites.

8- Finances - Budget Déchets – Provision pour impayés (délibération n°2024-47)

M. le Président rappelle qu'il a été prévu une provision pour impayés dans le budget Déchets.

Cette provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Il rappelle qu'il est nécessaire de :

- Constituer une provision pour créances douteuses ;
- Inscrire au budget Déchets de la CCBHAP, sur l'exercice 2024, le montant annuel du risque encouru, soit 80 000 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public ;
- Autoriser le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Il rappelle également que 7 % des redevances sont envisagées comme non réglées chaque année mais indique que dans les faits les créances non réglées sont plutôt de l'ordre de 2 %. Des décisions modificatives seront donc présentées au conseil communautaire au cours de l'année afin de réactualiser les montants.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide de :

- Constituer une provision pour créances douteuses ;
- Inscrire au budget Déchets de la CCBHAP, sur l'exercice 2024, le montant annuel du risque encouru, soit 80 000 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public ;
- Autoriser le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Point intercalaire École de Musique

M. le Président informe l'assemblée d'une demande d'évolution salariale d'une partie des professeurs de l'école de musique, à savoir le paiement au 20^{ème}.

M. Glenn VIOLLET informe les conseillers communautaires sur le fait que les professeurs de musique sont aujourd'hui payés à l'heure réalisée. Ils demandent à être payés comme les professeurs de l'Education Nationale : au 20^{ème}, c'est-à-dire 20h de présentiel, payés 35h. Il présente ensuite l'incidence financière pour la collectivité et précise que si cette évolution est mise en œuvre, le reste à charge de l'école de musique doublera pour le même nombre d'élèves.

Il précise que cette application du 20^{ème} est sujette à interprétation différente entre collectivités.

Certaines ne l'appliquent que si les agents sont titulaires du concours correspondant, d'autres l'appliquent lors de la mise en place de cours collectifs, d'autres, enfin, s'appuient sur une mutualisation avec d'autres arts pour pouvoir l'appliquer.

M. le Président explicite l'argument présenté par les agents : la nécessité, comme pour les enseignants de l'Education Nationale de préparer les cours. Il illustre ensuite pour les élus, la répartition des coûts du service : pour 1€ à la charge des parents, 3€ sont à la charge de la CCBHAP.

M. le Président indique que lors des rencontres, il a été proposé deux solutions : l'augmentation du coût des cours mais qui apparaît déjà élevé ou la mise en place de cours collectifs, ce que les agents refusent.

Il a donc proposé d'aller jusqu'à la fin de l'année scolaire en préservant le fonctionnement actuel et en rencontrant tous les agents.

Il informe ensuite l'assemblée délibérante que ce sujet fera l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour dans les mois à venir mais il souhaitait déjà porter à la connaissance des élus cette problématique. Aucune décision n'a été prise, les élus devront en débattre avec la connaissance de tous les éléments après que ceux-ci aient été récoltés lors des rencontres avec les agents.

9- Environnement – Horaires d'été des déchèteries (délibération n°2024-48)

M. le Président rappelle que, par délibération n°2023-44 en date du 06/04/2023, le conseil communautaire avait validé, pour la 1^{ère} fois, des horaires d'été pour les déchèteries.

Il indique qu'après mise en pratique l'année dernière, des ajustements sont nécessaires.

M. le Président propose à l'assemblée de valider les points et horaires suivants :

- Garder les 12 semaines prévues – semaines 25 à 36 (pour 2024 : du 17/06/2024 au 07/09/2024) ;
- Harmoniser les horaires sur toutes les déchèteries avec 6h30 d'ouverture : 7h30-14h ;
- Harmoniser une journée de fermeture sur toutes les déchèteries ;
- Tous les gardiens de déchèterie effectueront 32h30 d'ouverture de déchèterie par semaine ;
- Tous les agents du service environnement feront deux samedis après-midi dans cette période pour nettoyer les points sensibles du territoire.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
CANCON		7h30-14h	7h30-14h	7h30-14h	7h30-14h	7h30-14h	32h30
MONFLANQUIN	7h30-14h	7h30-14h	7h30-14h		7h30-14h	7h30-14h	32h30
VILLEREAL		7h30-14h	7h30-14h	7h30-14h	7h30-14h	7h30-14h	32h30
CASTILLONNES	7h30-14h	7h30-14h	7h30-14h		7h30-14h	7h30-14h	32h30
						Total hebdo	130

M. Adrien TEYSSEDOU indique qu'en été, il y a plus de monde et que des passages plus réguliers doivent être faits pour maintenir les PAV propres.

M. Robert PINIELLO demande si la collectivité a des solutions pour les pneus usagés.

M. Jean-Marie GARY précise qu'il a lu un article sur la France Agricole concernant des dotations liées au recyclage des pneus.

M. le Président relate le dépôt d'une benne de pneus derrière une haie et que cela a un coût non négligeable pour les collectivités.

M. Bernard GIROU indique que la commune a procédé au nettoyage de certains sites et qu'elle est en possession d'un devis de 3 700 euros pour l'évacuation de ces pneus. Il indique que le peu de prestataires dans le domaine ne permet pas une mise en concurrence.

M. le Président demande s'il y a des questions et en profite pour remercier Charlotte pour son investissement dans l'organisation générale du service.

M. Jean-Paul DESTIEU demande comment va être faite la communication autour des changements des horaires de déchèterie.

Mme Charlotte FOURCAUD indique que tous les moyens de communication seront utilisés : les totems à l'entrée des sites, le site de la communauté, les réseaux sociaux, etc ...

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28 mars 2024,

Après en avoir débattu et délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide de :

- Valider les nouveaux horaires d'été des déchèteries tels qu'approuvés au CST du 28/03/24.

10-RH - Plan de formation mutualisé triennal 2023-2025 du territoire villeneuvois **(délibération n°2024-49)**

M. le Président rappelle rapidement le contexte : l'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique impose aux collectivités locales d'établir, pour leurs agents, un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Antenne départementale de Lot-et-Garonne, a conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un Plan de Formation Mutualisé sur le territoire villeneuvois.

Il informe les élus que ce point a été présenté au CST le 28/03/2024. Il propose ensuite le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide de :

- Adopter le plan de formation mutualisé triennal 2023-2025 du territoire villeneuvois.

M. Yvon SETZE rappelle que les formations, ce n'est pas pour la pêche au saumon aux Seychelles.

11-Sport – Attribution d'un fonds de concours à la commune de Cahuzac (délibération n°2024-50)

M. le Président demande à M. Christian DIEUDONNE de présenter la demande d'attribution du fonds de concours.

Ce dernier explique que la commune de Cahuzac a dû procéder à une réfection de son terrain de football situé au cœur du bourg de Cahuzac.

En effet, celui-ci par sa perte de planéité, représentait un danger de blessures pour les joueurs.

Les travaux de ce projet sont les suivants :

- Défeutrage sévère, élimination d'une partie du couvert végétal afin de favoriser la migration du sable dans les trous ;
- Epanchage de 75 tonnes de sable roulé et lavé ;
- Carottage par des louchets de diamètre 19 mm pour 350 trous par m² ;
- Balayages répétés afin de répartir le sable et pulvériser les carottes de terre ;
- Semi de regarnissage par semoir à disques de précisions.

M. Yvon SETZE indique qu'il ne faudrait pas que la commune fasse un champ d'asperges avec tout ce sable.

M. Christian DIEUDONNE donne lecture du budget prévisionnel de cette opération :

Collectivité / institution	Montant	%
CCBHAP	3 556,46 €	50%
Subvention district de football	1 €	0%
Commune de Cahuzac	3 556,46 €	50%
Total	7 113,92 €	100%

M. le Président précise que le projet respecte l'ensemble des conditions fixées par le règlement du fonds de concours prolongé.

Le projet a été validé par les vice-présidents le 25/03/2024.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide de :

- Valider le versement du fonds de concours à hauteur de 3 556,46 € à la commune de Cahuzac dans le cadre de son projet de réfection du terrain de football.

12-Tourisme – Convention d'objectifs avec l'OT pour le renouvellement de son classement (délibération n°2024-51)

M. le Président rappelle qu'un marché a été passé avec l'OT l'an passé et qu'aujourd'hui la préfecture demande de nouveau une convention d'objectifs. Il donne la parole à Mme Brigitte PAYERAS.

Cette dernière rappelle que la convention d'objectifs, objet de la présente délibération, est quasiment similaire à la réponse qui a été réalisée dans le cadre du marché public.

Le document replace les principaux axes stratégiques et les enjeux du développement touristique du territoire.

Les grands enjeux auxquels l'office de tourisme souhaite répondre sont les suivants :

- Enjeu n° 1 : Construire l'identité du territoire
- Enjeu n°2 : Accroître la notoriété et l'attractivité du territoire
- Enjeu n°3 : Structurer et optimiser l'organisation et les prestations touristiques
- Enjeu n° 4 : Repenser et adapter l'organisation interne et le fonctionnement de l'OTCB
- Enjeu n° 5 : Participer à la mise en réseau des institutionnels et professionnels du tourisme
- Enjeu n° 6 : Positionner le territoire comme une destination touristique reposant sur une stratégie touristique maîtrisée, soutenable, responsable et durable.

M. le Président précise qu'il convient de

- Solliciter le classement de l'OT Cœur de Bastides en catégorie II ;
- Valider la convention d'objectifs avec l'OT Cœur de Bastides pour ce classement ;
- Autoriser l'OT Cœur de Bastides à mener toutes les démarches nécessaires à ce classement ;
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Il propose ensuite le passage au vote.

Mme Isabelle LABONNE, membre du bureau de l'association, ne participe pas au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide de :

- Solliciter le classement de l'OT Cœur de Bastides en catégorie II ;
- Valider la convention d'objectifs avec l'OT Cœur de Bastides pour ce classement ;
- Autoriser l'OT Cœur de Bastides à mener toutes les démarches nécessaires à ce classement ;
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

13-Eau 47 – Modification du délégué suppléant pour la commune de Parranquet (délibération n°2024-52)

M. le Président rappelle la délibération n°2020-56 en date du 16/07/2020 relative à la désignation des délégués à Eau 47.

Il indique que la commune de Parranquet souhaiterait changer de délégué suppléant.

M. Joël DELMON est candidat pour remplacer Mme Jocelyne DANGREMONT en tant que délégué suppléant.

M. Alain GOUYOU indique que c'est Eau 47 qui a demandé à la commune d'acter ce changement car Mme DANGREMONT a quitté la commune.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire décide de :

- Elire M. Joël DELMON comme délégué suppléant à Eau 47 pour la commune de Parranquet.

14-Décisions prises sur délégations

a. DIA

Listing Renonciation DIA - CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 AVRIL 2024						
CANCON						
29/02/2024	DIA 047 048 24 B0003	AB 115	43 Rue Nationale	bâti sur terrain propre	U	b
29/02/2024	DIA 047 048 24 B0004	D 590	13 Route du Lac	bâti sur terrain propre	U	b
CASTILLONNES						
01/03/2024	DIA 047 057 24 B0001	AD 182	5 Rue de la Paix	bâti sur terrain propre	U	a
01/03/2024	DIA 047 057 24 B0002	AC 243	87 Route d'Issigeac	bâti sur terrain propre	U	L
25/03/2024	DIA 047 057 24 B0004	AD 281	18 Rue du Marché	bâti sur terrain propre	U	a
LALANDUSSE						
03/04/2024	DIA 047 132 24 B0002	A766	5 lot. Peyruchal	bâti sur terrain propre	U	b
MONBAHUS						
29/02/2024	DIA 047 170 24 B0001	AK66 AK65	10 et 12 Grand rue	bâti sur terrain propre	U	b
03/04/2024	DIA 047 170 24 B0002	AK 140	11 rue de l'Ancienne Poste	bâti sur terrain propre	U	b
MONFLANQUIN						
29/02/2024	DIA 047 057 24 B0010	BH 258	203 Chemin de Feugne	bâti sur terrain propre	U	b
01/03/2024	DIA 047 057 24 B0011	AO462 AO461 AO640 AO639	10 Côte des jardiniers	bâti sur terrain propre	U	b
07/03/2024	DIA 047 057 24 B0012	AI 64	Las Farguettes	bâti sur terrain propre	U	b
SAINT-AUBIN						
25/03/2024	DIA 047 230 24 B0002	D 778	107 Route de Labrugue	bâti sur terrain propre	U	b
VILLEREAL						
01/03/2024	DIA 047 324 24 B0005	C907	Boulevard des Ducs de Biron	bâti sur terrain propre	U	b

Au 3 avril 2024, Monsieur le Président a signé 13 renonciations de droit de préemption urbain.

15-Questions diverses

M. le Président informe l'assemblée concernant les évolutions du service environnement. Il remercie Charlotte et Sylvie pour leur dévouement, en l'absence de Maryse. Il informe le conseil communautaire qu'il envisage aujourd'hui un recrutement temporaire afin d'éviter une surcharge trop longue sur Charlotte et Sylvie.

M. Yvon SETZE souhaite que soit portée en information diverse, la nécessité de porter un masque lorsque l'on travaille son compost afin de limiter les risques de contamination de la « Maladie du

fermier », champignon qui peut se développer dans les poumons. Cette information a été portée à sa connaissance par un hôpital parisien.

M. le Président présente ensuite sa sympathie et son soutien à M. Serge LESCOMBE qui a reçu la visite de la Coordination Rurale 47 aujourd'hui.

M. Serge LESCOMBE relate la situation. Il rappelle qu'il a effectué des travaux avec autorisation et en suivant les prescriptions de ces autorisations. Il informe également le conseil communautaire que le site, victime des inondations, avait en son centre un ancien étang et des marécages, aujourd'hui drainés. Lors de la période sèche, ces particularités géographiques deviennent invisibles mais elles réapparaissent après une période humide comme celle connue cet hiver. Il met également en avant l'importance de la zone humide, comme zone tampon, pour protéger le site du camping et ses commerces, investissement important de la commune.

Il revient ensuite sur l'action de curage de fossé, en dehors de toutes réglementations, en parallèle d'un arrosage au lisier des bureaux de l'OFB à Clairac et de ses véhicules (définitivement hors d'usage) et avec une discussion impossible avec les acteurs de la CR47. Il indique ensuite que M. le Préfet l'a encouragé, ainsi que M. le Maire de Clairac a porté plainte. Il conclut en précisant que les communes travaillent pour respecter les législations et faire au mieux quand ce syndicat agit comme un voyou en dehors de toute règle.

M. le Président partage le sentiment de M. LESCOMBE, il est difficile de comprendre ces méthodes alors même que l'on comprend tout à fait le malaise et les difficultés de cette profession.

M. Jean-Marie GARY relance les élus du conseil communautaire concernant le recours aux subventions LEADER. Il rappelle qu'il s'agit d'une enveloppe de 3,8 millions d'euros dont les demandes sont à réaliser, auprès du SMAVLOT, au fil de l'eau. Aujourd'hui, 38 dossiers ont été déposés et 12 ont été traités.

M. le Président revient sur son engagement auprès des conseillers communautaires concernant le projet de crèche - centre de loisirs à Cancon. Il s'était engagé à attendre la notification de la DETR pour signer le marché. Dès qu'il y aura la notification de la DETR, il en informera les élus. Il exprime qu'il a de bons espoirs concernant la DETR. Une fois celle-ci notifiée et si elle atteint le montant évalué, il signera le marché de maîtrise d'œuvre.

M. Jean-Pierre TESTUT soumet à la réflexion du conseil communautaire un article lu dans La Dépêche pour lutter contre la désertification médicale : l'expérience à Saint Martin de Beauville de mise en place d'un medicobus. Il informe également l'assemblée d'une rumeur en cours à Castillonès sur le départ du médecin.

Il évoque également, suite aux interventions d'administrés qui font installer des pompes à chaleur, la question de l'allègement de la taxe foncière.

Mme Marianick NICAUD, concernant ce point, informe qu'il s'agit en effet d'une possibilité fiscale à mettre en œuvre à l'échelle locale mais que celle-ci n'est pas existante sur notre territoire.

M. Jean-Pierre TESTUT revient ensuite sur les nombreuses interpellations dont il fait l'objet en lien avec le projet d'un terrain de basket de 3x3 qui a été rejeté. Il aimerait que lui soient présentées les raisons de ce refus alors qu'il n'y avait, a priori, pas de reste à charge. Il précise que cette réponse peut lui être adressée plus tard par écrit. Il remercie le conseil communautaire pour le fond de concours qui a été accordé à sa commune.

M. Sébastien MAURES précise que lui aussi est alerté au sujet de ce terrain. Il précise que le Club de basket a utilisé toutes les personnes ressources et a posé la question à chacune d'entre elles. Il indique que le financement à 90 % dans le cadre de l'année des JO a été présenté concernant ce projet. Le club doit être informé des possibilités d'autres projets à mener mais que ceux-ci devaient impérativement concerner plusieurs associations.

Concernant le projet en cours, sur la plaine des sports de Cahuzac, il demande que lui soient précisées les possibles évolutions d'usage.

M. Glenn VIOLLET alerte les élus concernant le terrain de 3 x 3, du point de vue des coûts de fonctionnement. Il indique qu'en effet, même si le reste à charge à l'investissement est très limité, il est nécessaire d'entretenir les équipements sportifs. Cette problématique lui semble être d'actualité car la collectivité possède beaucoup d'équipements pour lesquels l'entretien est aujourd'hui nécessaire.

M. le Président, pour revenir aux questions de désertification médicale, prend l'exemple de Cancon et du travail en équipe qui fait de ce secteur un lieu attractif pour de nouveaux médecins. La démarche d'accueil de stagiaire est une dynamique qu'il faut accompagner et développer.

M. Jean-Pierre TESTUT ajoute concernant le basket, que lors de la visite du président, le nouveau projet de la plaine des sports a été abordé. Il a présenté les inquiétudes du club par rapport au parking et a une potentielle perte des capacités de stationnement.

Fin du conseil 22h19.